



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>104009</b>	De <b>M. Fernand Siré</b> ( Les Républicains - Pyrénées-Orientales )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> >mer et littoral	<b>Tête d'analyse</b> >sauvetage en mer	<b>Analyse</b> > bénévoles. décédés en service. reconnaissance.
Question publiée au JO le : <b>16/05/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur une meilleure reconnaissance des sauveteurs en mer qui s'engagent bénévolement, sur leur temps de repos, en plus de leur activité, au service des personnes en difficulté et qui font face au danger, qui acceptent de prendre des risques pour leur vie pour sauver celle des autres. Sans remettre en cause le caractère noble et désintéressé sur lequel repose cet engagement volontaire, il a proposé par le biais d'une proposition de loi, une amélioration de la retraite de ces bénévoles, qui passerait par une validation de trimestres et une bonification de leurs cotisations retraite. Aujourd'hui il demande au ministre de l'intérieur d'examiner la possibilité que les sauveteurs, décédés en service, soient cités à l'Ordre de la Nation et que leurs enfants soient déclarés Pupilles de la Nation comme pour les pompiers et sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, mesure qui irait également dans le sens d'une meilleure reconnaissance de ces personnes qui donnent de leur temps pour, assurer la sécurité de nos concitoyens, sauver des vies au péril de la leur. Il souhaiterait connaître son intention en la matière.